



JUIN EST LE MOIS DES LOISIRS

Les loisirs... tout est possible

Créer votre club

Est-ce qu'un sport, une activité culturelle ou un passe-temps vous passionne?

Aimeriez-vous partager cette passion avec d'autres personnes ou avoir l'occasion de rencontrer des gens qui ont le même intérêt que vous?

Selon l'un des principes importants du programme de loisirs des Forces canadiennes, une personne devrait non seulement pouvoir choisir ses activités récréatives, mais elle devrait aussi avoir l'occasion de participer à la planification, à l'organisation et à la conduite de ces activités.

Si vous souhaitez profiter de cette occasion, les services de loisirs communautaires des PSP partout au Canada peuvent vous aider à mettre sur pied un club de loisirs.

Vous devez d'abord communiquer avec le directeur des loisirs des PSP de votre localité pour le rencontrer et discuter de la création d'un nouveau club ou d'une nouvelle activité.

Pour vous préparer à cette réunion, il est important de pouvoir fournir des renseignements plus précis que simplement dire « Je veux créer un club de randonnée pédestre en montagne », par exemple. Pour prendre l'initiative, vous devez « faire vos devoirs » et être en mesure de parler de l'activité en long et en large afin de permettre aux services de loisirs communautaires des PSP de mieux vous aider.

Une planification et une préparation avisées vous rapprocheront de votre but.

- 1. Vérifiez à l'adresse www.portailcommunautairefc.com les activités actuellement offertes dans votre communauté militaire pour vous assurer qu'il n'existe pas déjà un club semblable.**

CONSEIL : Consultez les sites Web des autres bases et escadres à www.portailcommunautairefc.com afin de voir si elles offrent une activité semblable et communiquez avec la présidence du club pour demander des conseils et des copies



JUIN EST LE MOIS DES LOISIRS

2. Lorsque vous proposez un nom pour votre club, assurez-vous qu'il reflète l'activité en question. Parfois, des noms comme « Les aventuriers » ne signifient rien pour les autres participants : s'agit-il d'un club de randonnée pédestre ou d'un groupe d'adeptes du cerf-volant?

CONSEIL : La promotion de votre activité sera très importante; les services de loisirs des PSP de votre localité peuvent vous aider à faire de la publicité!

3. Définissez les activités qui seront incluses ou offertes dans votre club :
 - a. Votre club offrira-t-il des activités occasionnelles où les participants peuvent faire leur propre projet?
 - b. Votre club proposera-t-il des cours et enseignera-t-on aux participants une technique nouvelle ou avancée?
 - c. Votre club va-t-il faire partie d'une organisation plus importante, comme une ligue sportive ou une association provinciale?
 - d. Votre club aura-t-il besoin de personnel, ou peut-il être organisé par des bénévoles?
 - e. Des frais de participation seront-ils exigés?

CONSEIL : Un programme organisé par les services de loisirs communautaires des PSP peut être le meilleur moyen d'exécuter votre idée de club; de cette façon, tout le travail administratif est effectué par les services de loisirs et vous pourriez être payé comme instructeur qualifié ou comme responsable d'activité, le cas échéant.



JUIN EST LE MOIS DES LOISIRS

4. Définissez le groupe auquel s'adresseront les activités :

- a. Votre club sera-t-il ouvert aux enfants, aux jeunes et aux adultes, ou seulement à des groupes d'âge précis?
- b. Saviez-vous que l'adhésion aux clubs de loisirs est déterminée par la politique des FC et qu'il existe des ratios pour faire en sorte que la priorité soit accordée aux membres du personnel militaire et à leur famille?
- c. Organisez une réunion générale pour déterminer si le club suscite un intérêt dans la communauté.

CONSEIL : L'allocation de fonds, de locaux et d'installations à l'appui des activités des clubs de loisirs doit être consentie en priorité aux clubs qui comptent le pourcentage le plus élevé famille.

5. Déterminez où aura lieu votre activité.

- a. Y a-t-il sur la base des installations où vous pouvez offrir votre activité?
- b. Avez-vous besoin d'installations particulières, ou une salle polyvalente pourrait-elle suffire?
- c. À quelle fréquence aimeriez-vous que votre groupe se réunisse?
- d. S'agit-il d'une activité saisonnière ou d'une activité offerte toute l'année?
- e. L'activité se fera-t-elle à l'extérieur de la base ou supposera-t-elle des déplacements?
- f. Indiquez le type d'équipement et de ressources nécessaires au fonctionnement de votre club.

CONSEIL : Des référence utiles pour les bénévoles des loisirs communautaire : A-PS-110-001, OAF-50-2 et OAF-50-20.



JUIN EST LE MOIS DES LOISIRS

6. **Pensez à la sécurité et à la prévention des accidents. Souvent, lorsqu'une nouvelle activité de club est proposée à un directeur des loisirs, celui-ci veut savoir comment seront gérés les risques. Si les risques sont élevés, les activités risquent de ne pas être approuvées; en faisant des recherches à l'avance, vous contribuerez à répondre aux préoccupations de cet ordre.**
- Communiquez avec les organisations locales et provinciales de sports et de loisirs pour connaître leurs lignes directrices en matière de sécurité et de gestion des risques.
 - Vérifiez si l'activité en question est régie par des lois provinciales ou nationales.
 - Déterminez les qualités ou titres requis pour participer à l'activité ou l'enseigner.
 - Dressez une liste des risques et des solutions possibles pour y remédier.

CONSEIL : Saviez-vous que HIGH FIVE est le cadre national qui régit les politiques de loisirs, l'élaboration et l'évaluation de programmes? Visitez le www.highfive.org pour en savoir davantage.

La création d'un club de loisirs dans votre communauté peut sembler une lourde tâche. Le processus est complexe et doit être planifié avec soin pour que le succès du club soit assuré à long terme. Les services de loisirs communautaires des PSP sont là pour vous appuyer. Ils vous aideront à établir des budgets et à vous occuper des aspects financiers, à gérer des bénévoles et du personnel, à réserver des locaux et à vous guider dans les politiques et les marches à suivre.

Ensemble, vous pouvez travailler à la création d'un club viable qui servira les besoins de votre communauté au cours des années à venir.